

Le Burundi veut s'affranchir des financements extérieurs pour sa souveraineté

@rib News, 25/10/2017 – Source Xinhua Le Burundi cherche de plus en plus à ne plus dépendre des financements extérieurs pour son développement. Le gouvernement du Burundi cherche de plus en plus à ne plus compter sur les financements extérieurs pour le développement du pays et cela pour sauvegarder son indépendance et sa souveraineté.

Cela ressort d'un communiqué de presse publié mercredi par le Conseil des ministres qui s'est tenu en session extraordinaire mardi sous la direction du chef de l'Etat Pierre Nkurunziza. Le conseil a entre autres dossiers analysé un projet de loi portant création du Fonds National de Lutte contre le Sida (FNLS) et un projet de loi portant création d'un compte pour les contributions de la population pour les élections de 2020. En ce qui concerne la mise en place du FNLS, Philippe Nzobonariba, secrétaire général et porte-parole du Gouvernement, a indiqué mercredi que "depuis l'apparition du sida au Burundi en 1983, le pays n'a cessé de déployer ses efforts pour lutter contre cette pandémie et des progrès très importants ont été enregistrés". Il a fait remarquer toutefois qu'au fur et à mesure, les ressources pour financer contre le sida se sont tariées, ce qui, dit-il, expose le pays à de sérieux problèmes et à un recul sur les performances déjà enregistrées. "La mise en place du FNLS vise donc à pallier l'insuffisance des financements extérieurs et permettre aux acteurs intervenant dans la lutte contre le sida de continuer d'offrir des services de qualité à la population par la contribution de l'Etat qui devrait passer de 5% à 50% en 2020, et s'inscrit ainsi dans les objectifs de développement durable afin d'éradiquer le VIH/SIDA en 2030", a déclaré Philippe Nzobonariba sur les ondes de la Radiotélévision Nationale du Burundi. Ce dossier de création du FNLS va être analysé dans tous ses contours avant d'être ramené au Conseil des Ministres dans un délai d'un mois. De même, le gouvernement s'investit dans la recherche des fonds propres pour organiser les élections de 2020 sans attendre les financements extérieurs qui ne font que peser sur la souveraineté nationale. "Par l'expérience, il a été constaté que les financements de l'étranger pour les élections sont assortis des conditions qui ont pour effet la dépendance aux donateurs avec tous les risques que cela comporte pour la souveraineté d'un pays", a rapporté M. Nzobonariba. Il a expliqué ce projet de loi de l'ouverture d'un compte qui finalement a été adopté : "l'indépendance et la souveraineté d'un peuple résident dans sa capacité à mobiliser pour asseoir la démocratie en organisant des élections avec ses propres moyens". Il a expliqué aussi ce projet de loi en évoquant ce qui est sorti du dialogue inter-burundais qui vient de se clôturer, des réunions du Forum des partis politiques et des autres fora, dit-il, "tout le monde converge vers l'ouverture d'un compte pour les élections de 2020" avant d'ajouter que même la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a elle aussi recommandé à la contribution propre des Burundais pour organiser les élections de 2020 dans des conditions acceptables. L'ancien opposant de longue haleine Agathon Rwasa, aujourd'hui premier vice-président de l'Assemblée Nationale, trouve plutôt que créer un compte pour les élections de 2020 où la population va déposer sa contribution est une "double imposition qui n'est pas acceptable", expliquant que la loi budgétaire 2017 qui prévoit une provision de 6 milliards de BIF (plus de trois millions de dollars) pour les élections de 2020 n'a jamais été révisée. "J'aimerais demander au gouvernement, à défaut de surseoir à cette mesure, de la suspendre momentanément, le temps d'analyser tous les contours de la question", avait-il plaidé un jour avant l'adoption dudit projet de loi. Le Burundi connaît un problème de financement depuis que certains de ses partenaires techniques et financiers ont décidé de suspendre leurs appuis directs au gouvernement en vertu de l'article 96 de l'Accord de Cotonou qui met en avant le respect des droits de l'homme.

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});